

Arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé

14/03/2017

Ce texte fixe les conditions et les modalités de mise en œuvre de la convention d'engagement de carrière hospitalière : spécialités correspondant à un diplôme d'études spécialisées éligibles, montants de la prime, modalités d'exécution de la convention. Il présente en annexe la convention type.